

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0592/PR/MET rendant exécutoire la résolution n° 01 du 14 décembre 1999 du Conseil d'Administration de l'Aéroport de Djibouti, portant approbation des Comptes Prévisionnels de l'exercice 2000.

n° 2000-0592/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 14 août 2000
Numéro JO n° 15 du 15/08/2000	Date du numéro 15 août 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa constitution du 15 septembre 1992

VUL'ordonnance n°LR/77 – 008 en date du 30 juin 1977

VUL'ordonnance n°84-004/PR/MCTT fixant les règles de la gestion financière et comptable d'Aéroport de Djibouti

VULa loi n°12/AN/98 portant réforme des Sociétés d'Etat, d'Economie Mixte et des Etablissements Publics à Caractère Industriel et Commercial

VULe Décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VULe Décret n°99-0078/PR/MFEN du 08 juin 1999 d'application de la loi n°12/AN/98

VUL'Arrêté n°96-015/PR/MTT du 13 mars 1996 fixant les taux des redevances aéronautiques à compter du 1er janvier 1996

VULe Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration d'Aéroport de Djibouti

Sur proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 01 août 2000 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est rendue exécutoire la résolution n°01 du 14 décembre 1999 du Conseil d'Administration de l'Aéroport de Djibouti portant approbation des Comptes Prévisionnels de l'Aéroport de Djibouti pour l'exercice 2000. 1) BUDGET DE FONCTIONNEMENT

: Produits	1 033 322 000 FD Charges	1 274
251 000 FD Résultat (Perte)	– 240 929 000 FD	2) BUDGET DES OPERATIONS EN CAPITAL

: Recettes 133 012 000 FD Dépenses
roulement (Diminution) – 183 578 000 FD

316 590 000 FD Fonds de

Article 2

Le Ministre de l'Équipement et des Transports est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH